



PRÉFET DE L'AUBE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CHIFFRES DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE BILAN DE LA SEMAINE N° 11

Troyes, le lundi 20 mars 2023

La préfète de l'Aube et les forces de l'ordre demeurent mobilisées en 2023 pour diffuser des messages de vigilance, de prévention et de conseils en matière de sécurité routière afin d'inviter chaque conducteur à adopter un comportement responsable sur les routes.

De nombreux comportements inadaptés et dangereux restent cependant toujours constatés.

Ainsi, durant la semaine écoulée, les forces de l'ordre ont procédé aux verbalisations suivantes :

- 89 excès de vitesse;
- 12 faits de conduite sous l'empire d'un état alcoolique ;
- 23 faits de conduite sous l'emprise de stupéfiants ;
- 49 faits d'usage du téléphone au volant ;
- 5 défauts de port de la ceinture de sécurité ou de dispositif de retenue pour enfant ;
- 14 faits de conduite sans permis de conduire ;
- 4 faits de refus de priorité ;
- 31 véhicules immobilisés en raison d'infractions graves au code de la route ;
- 26 suspensions administratives immédiates de permis de conduire.

Prévision des contrôles routiers

Dans un but de prévention et de sensibilisation des usagers de la route, la préfète de l'Aube publie une partie des contrôles routiers pour la semaine à venir.

Période	Secteurs des contrôles
Mercredi 22 mars - après-midi	D396 Bar-sur-Aube / Brienne-le-Château
Judi 23 mars - matin	D5 Crenay-Près-Troyes
Judi 23 mars - après-midi	Avenue Robert Schumann - Troyes
Vendredi 24 mars - matin	Avenue Jules Guesde - Pont-Sainte-Marie
Vendredi 24 mars - matin	D373 - Saint-Oulph
Samedi 25 mars - matin	D671 Clérey
Dimanche 26 mars - après-midi	N77 Chamoy

Médicaments et conduite : quels sont les risques ?

La prise de médicament n'est pas un geste anodin. Conduire après avoir pris certains médicaments comporte des risques. En France, la part des accidents attribuables aux médicaments est certes inférieure à celles d'autres facteurs de risque (vitesse, alcool, drogues...), mais elle reste cependant significative et se situe entre 3 et 4%. Pour éviter tout danger, ayez les bons réflexes et demandez conseil à votre médecin ou votre pharmacien.

Identifiez le pictogramme :

Les boîtes des médicaments présentant un risque pour la conduite sont composés d'un pictogramme spécifique. Ils sont classés en trois catégories, selon le niveau de risque du médicament sur la conduite.

Le niveau 1 :

La prise du médicament ne remet généralement pas en cause la conduite de véhicules, mais nécessite que vous soyez informé avant de prendre le volant et que vous restiez vigilant quant à une manifestation éventuelle des effets signalés dans la notice.

Le niveau 2 :

La prise du médicament peut remettre en cause votre capacité à conduire. Il est nécessaire de demander l'avis de votre médecin ou de votre pharmacien.

Le niveau 3 :

La prise du médicament rend la conduite dangereuse. Avant de recommencer à conduire, demandez l'avis de votre médecin. S'il s'agit d'un médicament sans prescription médicale, demandez l'avis de votre pharmacien.



Contact presse

Bureau de la représentation de l'État et de la communication

Tél : 03 25 42 35 00

Méil : pref-communication@aube.gouv.fr



@prefet10



@Prefetaube



aube.gouv.fr



@Prefet_10



Préfecture de l'Aube